la cgt MONTFAVET

Une force à vos côtés

Vrai Bulletin info RH

N°005 mai/juin 2023

Doits d'Alerte des élus CGT F3SCT de mai à juin 2023.

Les Bruyères (PLVD) le 09 mai 2023 : sur le management médical et paramédical inadapté.

Unité Résidentielle (PSMS) le 22 mai 2023 : sous-effectifs, problématiques de planning, manque de formation, glissement de taches, communication défaillante, locaux inadaptés, management, absence de temps médical et insuffisance de temps IDE…

Joly Jean (PIJ) le 9 juin 2023 : insécurité dans et aux abords du bâtiment.

Luberon 1 (PSMS) le 14 juin 2023 : Violence, insécurité des agents.

Grâce à l'action de la CGT, **le 1er mai 2022** est enfin payé double sur la fiche de paie d'avril 2023

Formation continue.

Détournement de 64000€ du budget de notre formation par notre Direction.

Le Syndicat CGT a eu gain de cause, les 64000€ ont bien été restitués au budget de la formation.

Avancement de grade : le travail des élus CGT.

Les élus CGT CAPL ont travaillé pendant plusieurs mois sur les tableaux d'avancements de grades permettant ainsi de faire respecter le droit des agents à l'avancement. En effet nous avons constaté des erreurs sur l'établissement des tableaux et/ou une mauvaise interprétation des textes par l'administration pour certaines catégories et ce toujours en défaveur des agents. Le travail des élus CGT a ainsi permis plus de nominations au grade supérieur pour 2023 dans le respect du droit et des critères mais aussi, pour certaines catégories, la révision des tableaux de 2022 (infirmiers de catégories A et B, aides-soignants) permettant la nomination d'agents oubliés avec une rétroactivité à janvier 2022 !

Vous allez recevoir une notification de la direction pour votre avancement. Cependant, certaines catégories sont encore en cours de validation des nominations.

Vous pouvez retrouver le nom de vos élus CGT par CAP sur le site internet du syndicat : ***www.cgtmontfavet.fr***

Service de prévention et de santé au travail.

Nous demandons à la direction de pourvoir au plus vite aux postes de médecin du travail (1,5 ETP) indispensables aux agents pour continuer d'exercer leur travail dans des conditions acceptables.

Nous exigeons par ailleurs, tel que le stipule l'Article R4127-105 du code de la Santé, qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêt pour ce praticien.

Le syndicat CGT rappelle que toutes visites de reprise (après AT ou maladie) ou d'adaptation au poste de travail doivent être prises en charge financièrement par l'employeur et en l'absence de médecin de santé au travail, le médecin traitant, s'il est d'accord, peut faire cette visite et apporter des préconisations.

Chronos.

Après 2 ans et demi de mise route, et autant de dysfonctionnements, la CGT se bat toujours et encore pour faire valoir le droit des agents. Le logiciel va évoluer en version V 10 mais encore faut-il qu'il soit bien paramétré.

Pour enfin rendre cet outil fiable, nous vous invitons à nous faire remonter tous les problèmes rencontrés.

Contactez la CGT au 9073 ou *cgt.montfavet@gmail.com*

Retraites : MACRON et ses copains continuent à s'enrichir !

Encore une énième réforme pour remplir les poches des plus riches ! Il nous a fait croire qu'il n'y avait pas les moyens alors que les plus fortunés continuent de bénéficier, toujours plus, d'exonérations de cotisations, de niches fiscales, d'évasions fiscales et de fraudes fiscales (pas de contrôle ou très peu pour les très riches…). Et on leur donne encore 157 milliards d'aides pour le Covid (aux déjà milliardaires) dont 80 milliards qui vont directement dans la poche des actionnaires… et en face un déficit prévu (car le système est encore excédentaire…) de 10 milliards !

64, 69, 70 ans… jusqu'où vont-ils aller si nous ne les arrêtons pas ? La retraite n'existera que pour les 1% des plus riches, ceux qui nous auront volé la nôtre !

Plus aucune voix ne doit se porter sur ceux qui ont voté cette loi ignominieuse !

Pour la CGT la lutte continue pied à pied pour défendre la démocratie et rétablir nos droits !

Pour la CGT la retraite c'est : 60 ans max et 37,5 annuités !

Prime agents administratifs et AMA.

Après plus de 6 mois de batailles. Leur droit a enfin été reconnu.

La CGT a obtenu que les agents administratifs et les AMA « ***chargés d'établir les formalités administratives et/ou financières d'encaissement…*** », touchent une NBI de 10 pts. La CGT demande toujours la rétroactivité due.

Paiement de la prime de service.

Notre direction a octroyé aux seuls cadres « méritants » une surprime en spoliant les autres agents (tout autant méritants) !

La CGT a déposé, le 22 mai 2023, un **recours gracieux à notre Direction** pour que l'intégralité de notre prime nous soit payée.

Les bruits qui courent…

La Direction aurait une piste sérieuse de **médecin du travail…**

Une hémorragie de personnel semble en cours à la Direction des Ressources Humaines...

Calendrier :

28 juin 2023 : rencontre CGT / ARS

3 juillet 2023 : CSE

4 juillet 2023 : AG des Unités d'entrée fermée (sous le Self)

7 juillet 2023 : F3SCT Extraordinaire pour les Droits d'Alerte

27 juillet 2023 : F3SCT

Réalisation – Syndicat CGT du Centre Hospitalier de Montfavet – juin 2023